Laboratoires pharmaceutiques : aidez-nous à aider les patients!

Abderrahim DERRAJI - 2018-10-29 14:59:21 - Vu sur pharmacie.ma

Dans sa pratique quotidienne, le pharmacien d'officine doit s'acquitter de plusieurs tâches pour mener à bien son entreprise. En plus de sa mission principale de professionnel de santé, celui-ci est aussi chef d'entreprise. Pour assurer la viabilité économique de son officine, il doit notamment s'occuper de la gestion du stock et des commandes, de la trésorerie, des déclarations à la CNSS, des impôts, et veiller au paiement de factures et au suivi des échéances. Mais depuis quelques années, une tâche jusque là mineure, a commencé à prendre le pas sur les autres : il s'agit du découpage et du collage des vignettes lors de la préparation des mutuelles. En effet, l'augmentation du taux de couverture des malades s'est traduite dans nos officines par une forte augmentation du nombre de dossier de mutuelle à traiter. Cette tâche (découpage-collage), qui n'est à priori pas du ressort du pharmacien, a toujours été gracieusement honorée. Et ce, dans le but de soulager les patients des tracas et de leur éviter toute omission qui aboutirait au rejet de leurs dossiers par les caisses d'assurances maladies. Seulement, avec la multiplicité des mutuelles, surtout celles des patients polymédiqués pour de longues durées de traitement, la préparation des dossiers de remboursement est devenue chronophage et le risque d'erreur presque inévitable. Malgré tous ces désagréments, le pharmacien d'officine continue et continuera à rendre ce service aux patients marocains. Et pour nous aider à accomplir ce service, les laboratoires devraient généraliser l'apposition de vignettes autocollantes facilement détachables où figureraient le code à barre et le PPV sur les boites de leurs spécialités. Car, cette simple mesure ferait gagner un temps précieux aux pharmaciens, aux caisses d'assurance maladie et aux patients. D'autres mesures seraient aussi bienvenues, notamment des PPV et des dates de péremption LISIBLES, et en cas de rupture de produits, nous tenir informés car les pharmaciens et les citoyens ont le droit à l'information. Enfin, en attendant que nos grandes et éternelles doléances (mesures de compensation, assurance maladie, retraite, etc.) trouvent un écho favorable chez le ministère de tutelle, nous osons espérer que les industriels fassent preuve de plus de réactivité. Car, in fine, il en va de l'intérêt des patients, et l'intérêt des patients doit toujours être la préoccupation majeure de tous les acteurs de la santé.